



Victoire de notre syndicat !

Mère de famille POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS !!!

Depuis 2007, la Loi française prévoit pour les mères de famille:
Une majoration du nombre de jours de congés payés dans l'année, à hauteur de 2 jours par enfant à charge.

Il s'agit de l'article L.3141-9 du code du travail : "Majoration pour enfant à charge"

Une fois n'est pas coutume, Coriolis n'appliquait pas ce droit ...

Normal il est à l'avantage du salarié !

Pourtant " nul n'est censé ignorer la loi " !

Mais chez Coriolis, c'est bien trop souvent à géométrie variable .Les lois et règlements sont invoqués quand ils mettent le patron en position de force ... mais tout ce qui est au bénéfice des salariés est très rapidement " oublié" .

Vos délégués du personnel **SUD** sont là pour être vigilants en permanence et restent à l'écoute des remontées de tous les salariés du centre.

C'est pourquoi nous avons demandé l'application stricte de cet article L. 3141-9 à toutes les salariées concernées au sein du centre de Coriolis.

Résultat ?

38 salariés ont bénéficié de ce droit!!

A présent nous avons demandé au mois de décembre le recalcule sur les 3 dernières années !

Pour l'instant Coriolis refuse mais préfère t'elle que tout cela se finisse avec 38 dossiers de prud'hommes ?

Toutes les salariées concernées doivent se signaler personnellement au service **RH PAR COURRIER** afin d'exiger leur dû sur les 3 dernières années. Rien ne sert de faire ce cette demande oralement, il faut faire un courrier.

Si l'entreprise refuse nous vous proposons d'aller tous en justice!

ENSEMBLE

Cela ne représente pas grand chose tant pour nous que pour l'employeur mais pour le principe nous ne pouvons pas céder sur ce genre d'oubli qui va toujours dans le même sens.

Quand nous avons un peu de retard l'entreprise ne nous oublie pas pour nous sanctionner et ne pas nous payer.

Sud pour vos droits, pour vos revendications... Sud l'autre syndicalisme !

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM:.....

PRÉNOM:.....

ADRESSE:.....

.....

ENTREPRISE:.....

LE BULLETIN CI-CONTRE EST À REMPLIR ET REMETTRE À UN-E MILITANT-E SUD OU À RENVOYER À :
SYNDICAT SUDPTT BOÎTE POSTALE 911

17 RUE ST MATHURIN 53009 LAYAL CEDEX

[HTTP://WWW.SUDPTT.ORG/CENTRESAPPELS/](http://www.sudptt.org/centresappels/)



ABONNEZ VOUS À NOTRE PAGE :
SUD CENTRE D'APPEL